



MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE DE LA RENCONTRE
HABITER LA FRANCE DE DEMAIN

— 9 février 2021 —

Sommaire

- **Éditorial d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement**
- **Bilan des 10 mesures pour dessiner une nouvelle feuille de route de la ville de demain**
 1. Axe 1 - Accélérer les transitions en faveur de l'aménagement urbain durable
 2. Axe 2 - Accompagner les acteurs et dynamiques locales
 3. Axe 3 - Conforter le modèle français de la ville Durable
- **4 grands défis pour Habiter la France de demain**
 1. Sobriété
 2. Résilience
 3. Inclusion
 4. Production
- **28 nouveaux quartiers labellisés ÉcoQuartier**
- **Habiter la France de demain : une nouvelle étape pour accélérer les transitions**
- **Annexes**
 1. Les lauréats EcoQuartier
 2. Cartographies



En 2020, la **crise sanitaire** a fait émerger une demande forte des Français pour des logements de qualité, suffisamment grands, avec un espace extérieur directement accessible et si possible végétalisé. Le confinement a ainsi pu susciter une forme de rejet de l'habitat collectif dense avec, comme corollaire, un désir à la maison individuelle avec jardin. Or, ce modèle d'aménagement s'avère souvent incompatible avec la lutte contre l'artificialisation des sols, la recherche d'un aménagement bas-carbone et la conception de lieux qui favorisent le vivre-ensemble. Il n'est d'ailleurs pas facilement compatible avec d'autres aspirations de nos concitoyens en matière de proximité de l'emploi et d'accessibilité aux équipements et aux services.

Le dépassement de cette contradiction nécessite de formaliser un projet politique ambitieux d'urbanisme et d'aménagement qui réponde à une demande relayée par la Convention citoyenne pour le climat, celle de « sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif » allant plus globalement vers une meilleure prise en compte des **enjeux climatiques et environnementaux** dans les territoires. Car la crise majeure à laquelle nous sommes confrontés concerne **la durabilité et la soutenabilité** de nos villes et de nos territoires qui doivent impérativement mieux intégrer les enjeux globaux, notamment climatiques, en ne compromettant pas les ressources et les potentialités des générations futures, tout en tenant compte de la spécificité du lieu et en répondant aux aspirations de ses habitants en matière de confort et de qualité de vie.

Un an après l'anniversaire des 10 ans du plan Ville durable, le projet **Habiter la France de demain**, que je porte, doit redéfinir les fondamentaux de notre vie en commun en réaffirmant les principes simples qui fondent un **aménagement sobre et humaniste**.

Pour cela, nous commencerons par l'échelle du logement en définissant un nouveau référentiel du logement de qualité. J'ai demandé à l'architecte François Leclercq et au directeur d'Epamarne Laurent Girometti de piloter une task force qui proposera un nouveau référentiel avant l'été. Ce travail, à l'aune des enseignements des périodes de confinement, doit nous permettre de faire évoluer nos pratiques, d'inverser la tendance au logement toujours plus petit, tout en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

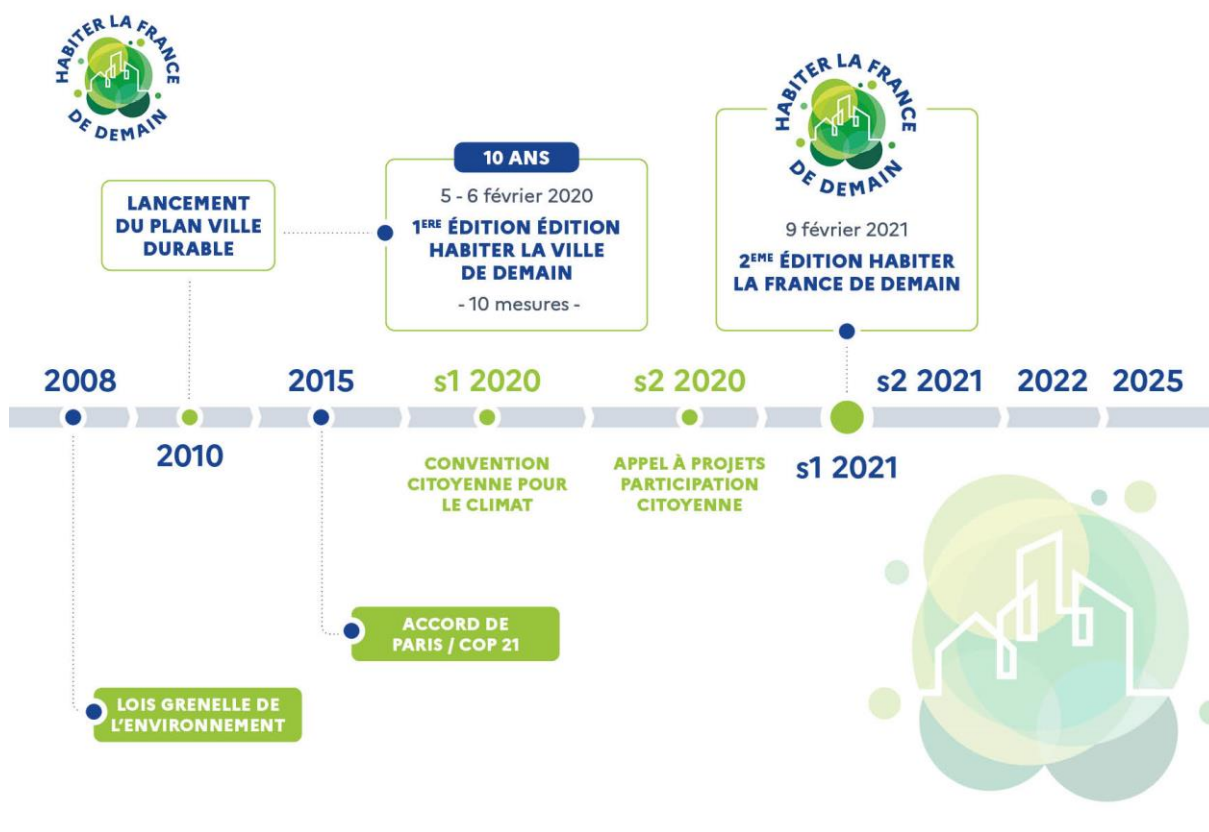
À l'échelle du quartier, de la ville, j'ai demandé à France ville durable et à mon ministère de proposer un manifeste explicitant les fondamentaux de la ville de demain, en s'appuyant

sur tous les travaux que nous menons collectivement depuis plusieurs années. Nous consulterons les Français sur cette vision, pour identifier les dissensions qui pourraient exister avec leurs aspirations et à un projet à la fois écologique et partagé par tous.

Ces fondamentaux, nous les traduirons aux différents échelles de territoires et sur différents types de territoires en identifiant les projets qui les ont déjà concrétisés et qui pourront servir d'étalon aux projets de **transformation et être valorisés auprès du grand public**.

Ces démarches viennent compléter l'ensemble des dispositifs d'accompagnement que nous mettons en œuvre collectivement et qui constituent le savoir-faire français en matière d'aménagement durable. Nous les rendons plus lisibles, plus accessibles et les complétons avec de nouveaux moyens, pour faire émerger de nouveaux démonstrateurs de la ville de demain, grâce au plan de relance et au 4^e programme d'investissements d'avenir.

Éditorial d'Emmanuelle WARGON, ministre chargée du Logement





**BILAN DES 10 MESURES DE
LA FEUILLE DE ROUTE
DE LA VILLE DE DEMAIN**



Le Gouvernement a annoncé, lors du séminaire du 5 février 2020, une nouvelle feuille de route en faveur de villes et territoires sobres, résilients et inclusifs.

10 mesures

pour dessiner une nouvelle feuille de route de la ville de demain

— I — Accélérer les transitions en faveur de l'aménagement urbain durable

1. 100 quartiers fertiles : renforcer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires
2. Lancer une expérimentation de quartiers à énergie positive et à faible impact carbone.
3. Unifier les démarches de ville durable dans le label EcoQuartiers
4. Exemplarité de l'Etat : Fixer des objectifs ambitieux aux opérations d'aménagement conduites par l'Etat

— II — Accompagner les acteurs et dynamiques locales

5. Rapprocher l'innovation des territoires via une plateforme d'open-innovation
6. Démultiplier les « ateliers des territoires » pour faire émerger les stratégies locales
7. Faciliter l'accès aux aides à l'ingénierie et aux aides financières

— III — Conforter le modèle français de la ville Durable et le porter à l'international

8. Fédérer les initiatives de tous les acteurs au sein de France Ville Durable pour mieux les valoriser
9. Structurer une filière d'excellence de la ville durable
10. Construire la feuille de route internationale de la France

Axe 1 - Accélérer les transitions en faveur de l'aménagement urbain durable

- **Mesure 1 – 100 quartiers fertiles : renforcer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires**

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **450 quartiers prioritaires** sont en cours de transformation.

Afin d'accélérer le déploiement d'une agriculture urbaine de proximité ambitieuse, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), soutenue par le ministère de la Transition écologique, a réuni un panel d'experts pour concevoir un appel à projets qui a rencontré un vif succès avec **62 candidatures reçues**. 27 premiers quartiers lauréats ont été sélectionnés, parmi lesquels figure La Savine – Marseille, un projet de réhabilitation de friches, d'installation de chèvrerie et d'aménagement de jardins partagés, ou le Blosne fertile, un projet de micro-ferme à Rennes.

La dynamique positive s'est confirmée avec la seconde vague de plus de 60 candidatures remises en novembre 2020, dont les lauréats seront annoncés prochainement.

- **Mesure 2 - Expérimentation de quartiers à énergie positive et à faible impact carbone**

L'Agence de la transition écologique (Ademe) a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger des quartiers à énergie positive et bas-carbone et accompagne aujourd'hui 22 quartiers.

L'Institut de recherche et développement pour la transition énergétique de la ville (ITE Efficacity), acteur de l'innovation urbaine a développé son outil Urbanprint qui vise à apprécier la sobriété d'une ville en carbone et en énergie.

- **Mesure 3 - Unifier les démarches de ville durable dans le label ÉcoQuartier**

Afin de permettre aux différents acteurs de la ville durable de mieux dialoguer, des guides pour conduire des stratégies de développement territorial durable, *Appel à projets* et *Stratégies et Projets*, ont été réalisés. Ces guides ont été utilisés sur les appels à projets emblématiques entre l'État et les collectivités : quartiers fertiles, fonds friches, etc.

- **Mesure 4 - Exemplarité et opérations d'aménagement conduites par l'État**

Les 14 établissements publics d'aménagement, sous tutelle du ministère ont formalisé leur démarche d'exemplarité environnementale autour de 5 objectifs dont les résultats seront communiqués dès 2022.

- Économie circulaire : objectif de 20 % de terres excavées réemployées et 30 % de déchets de chantier valorisés.
- Sobriété énergétique et carbone : déploiement de quartiers avec des constructions labellisées E+C-.
- Écoconception : 50 % des opérations intégrant des matériaux biosourcés ou géosourcés.
- Biodiversité et sobriété foncière : 20 % de la surface totale de l'opération favorable à la biodiversité.

Avec 11 territoires ÉcoCité et 47 ÉcoQuartier à leur actif, les établissements publics d'aménagement (EPA) sont pleinement mobilisés en faveur de la transition environnementale.

Axe 2 - Accompagner les acteurs et dynamiques locales

- **Mesure 5 - Rapprocher l'innovation des territoires via une plateforme d'open-innovation**

La démarche Place de l'innovation urbaine, lancée en octobre 2020, a permis de renforcer les liens entre les opérateurs urbains et les innovateurs à travers une plateforme web. Plusieurs propositions visant à lever les freins de pratiques urbaines plus durables ont été émises sur la plateforme et au travers de divers séminaires (Réseau des aménageurs de la Méditerranée, atelier TUBA Lyon, atelier Île-de-France). Le Lab2051, dans le prolongement du LabÉcoCité et de l'initiative Démonstrateurs Industriels de la ville durable, propose une méthode agile pour lever les freins au développement de projets urbains innovants à fort impact en matière de sobriété, de résilience, d'inclusion et de productivité. Parmi les incubations en cours, la massification de la construction bois en prenant en compte toute la filière, le logement intercalaire, la généralisation du BIM à l'échelle de la ville...

- **Mesure 6 - Démultiplier les ateliers des territoires pour faire émerger les stratégies locales**

Les territoires peuvent bénéficier du dispositif Ateliers des territoires proposé par le ministère. Les dernières sessions ont été consacrées aux problématiques du périurbain, de la montagne face au changement climatique, de la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement ou encore sur l'articulation entre le patrimoine et le projet d'aménagement.

La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) a développé une nouvelle déclinaison de la démarche Atelier des territoires, avec des formats d'ateliers à la carte et flash répondant au fil de l'eau aux besoins des territoires. À ce jour, sur l'exercice 2019- 2020, 108 ateliers locaux et 15 ateliers flash ont été réalisés.

- **Mesure 7 - Faciliter l'accès aux aides à l'ingénierie et aux aides financières**

Création de la plateforme numérique Aides territoires, qui permet d'identifier les dispositifs pouvant soutenir les projets locaux, à partir d'une interface fluide et intuitive : aides-territoires.beta.gouv.fr

La plateforme est soutenue par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, avec l'appui de la Banque des territoires, de l'agence nationale de la cohésion des territoires et du ministère de la Transition écologique.

Axe 3 - Conforter le modèle français de la ville durable

- **Mesure 8 - Fédérer les initiatives de tous les acteurs au sein de France ville durable pour mieux les valoriser**

France ville durable a été créée fin 2019 en fusionnant l'Institut de la ville durable et le réseau Vivapolis. Le réseau des adhérents s'est consolidé et étoffé, avec désormais 60 membres répartis en quatre collèges (collectivités, experts, État et entreprises).

En 2021, France ville durable déploiera plusieurs actions de développement, dont :

- la rédaction d'un manifeste sur les fondamentaux de la ville durable intégrant les impératifs d'adaptation au dérèglement climatique et de résilience territoriale ;
- la création d'un événement annuel de discussion autour du manifeste (19/05 à la Halle aux Sucres de Dunkerque) ;
- la création de nouveaux groupes de travail sur des sujets à forts enjeux : sobriété numérique pour la ville durable, zéro artificialisation nette ;
- la refonte en profondeur de son portail web pour valoriser, capitaliser et diffuser largement les meilleures solutions permettant d'engager concrètement la transition sur les territoires ;
- la promotion internationale des spécificités françaises de la gouvernance et des solutions pour la ville durable.

- **Mesure 9 - Structurer une filière d'excellence de la ville durable**

La démarche sera lancée en 2021 grâce au 4^e programme d'investissements d'avenir.

- **Mesure 10 - Construire la feuille de route internationale de la France**

Le développement durable des villes et des territoires représente un enjeu majeur au niveau international. L'enjeu est de partager le plus largement sa vision des territoires durables. À l'issue d'un an de travail dans le cadre du partenariat français de la ville et des territoires (PFVT), la France a ainsi tenu son rang lors du Forum urbain mondial à Abou Dabi en février 2020.

À l'échelle européenne, la France a adopté, en lien avec les ministres européens en charge du développement urbain et de la cohésion territoriale, deux documents à destination des villes et régions européennes :

- la nouvelle charte de Leipzig, qui acte « le pouvoir de transformation des villes pour le bien commun » ;
- l'Agenda territorial 2030, qui définit un cadre d'action commun et des actions pilotes pour une Europe « plus juste et plus verte ».



**QUATRE GRANDS DÉFIS
POUR HABITER
LA FRANCE DE DEMAIN**



Un nouveau pacte pour une ville et des territoires durables se dessine aujourd'hui autour des quatre défis politiques définis il y a un an: sobriété, résilience, inclusion et production. Ces défis ont été débattus lors du séminaire national du 9 février

SOBRIÉTÉ

« La sobriété repose sur la mise en commun des lieux et de leurs usages. Un quartier ou un bâtiment se pense dans le contexte dans lequel il vient s'installer. Si on arrive à articuler sobriété et acceptabilité, peut-être pourrions-nous parler de sobriété heureuse ? », Franck Boutté.

Franck Boutté est à la tête d'une agence d'ingénieurs-concepteurs formées aux questions environnementales, à la maîtrise des ambiances et du confort et au développement durable.

La sobriété urbaine consiste à développer et gérer les villes et territoires en respectant les limites physiques de la planète.

Pour réduire la consommation énergétique, l'aménagement doit privilégier la réhabilitation et la rénovation thermique des logements anciens, l'écoconception des bâtiments et l'utilisation raisonnée des matériaux dans la construction, leur recyclage et leur réutilisation. Il s'agit également de changer d'échelle, en passant du bâtiment au quartier ou territoire à énergie positive et à faible empreinte carbone. En effet, le périmètre de l'îlot ou du quartier permet de mieux appréhender les questions de mutualisation, d'autoconsommation et d'autoproduction d'énergies renouvelables.

Pour atténuer le changement climatique, les choix urbanistiques doivent par ailleurs privilégier la ville des courtes distances, en limitant nos émissions de gaz à effet de serre, par l'écoconception de villes compactes qui accueillent les services essentiels, offrent des activités au plus grand nombre et donnent accès à un logement pour tous.

Enfin, les projets d'aménagement doivent également préserver la biodiversité et les ressources naturelles en favorisant la continuité écologique par la restauration des trames vertes et bleues, en protégeant et économisant l'eau, en réduisant et recyclant les déchets, en limitant l'artificialisation des sols, en privilégiant la mobilisation des espaces déjà urbanisés et en préservant des espaces de nature en ville, accessibles au plus grand nombre. Cela passe par des projets de renaturation, des projets de paysage, le développement des plantations en ville, le déploiement d'une agriculture urbaine de proximité et accessible à tous.

Illustration

L'ÉcoQuartier de Montévrain : limiter l'artificialisation des sols

Au sein de l'EcoQuartier de Montévrain, mis en œuvre par Epamarne, l'accent est mis sur la qualité architecturale et environnementale : minimisation de la consommation énergétique et de l'empreinte écologique, et développement d'énergies. Cette qualité environnementale passe aussi par une gestion du foncier très sobre, reposant sur une limitation forte de l'usage de terrains non imperméabilisés et la création d'un cœur agro-urbain, au centre du projet, qui permettra la mise en place d'une agriculture de proximité (maraîchage, arboriculture, jardins familiaux...).

RÉSILIENCE

« Derrière la résilience, ce sont des options techniques, économiques, mais aussi politiques qui sont en jeu », Magali Reghezza-Zitt.

Magali Reghezza-Zitt est maître de conférences habilitée à diriger des recherches à l'ENS, où elle dirige le centre de formation sur l'environnement et la société (CERES). Elle est nommée en 2019 membre du Haut Conseil pour le climat.

La résilience vise à renforcer la robustesse et l'adaptabilité des organisations face à des événements exceptionnels, des chocs (événements inattendus et aux impacts immédiats) ou des crises (événements progressifs et de durée importante).

Les projets et les stratégies territoriales doivent prendre en compte tant les risques naturels ou climatiques (inondations, canicules, érosion, feux de forêts, tempêtes, séisme), que les risques technologiques, sanitaires ou sécuritaires, en prévoyant les continuités de service en cas de crise (circuits alimentaires, accès aux soins et aux services vitaux, fonctionnement des secours, etc.).

Les aménagements et les constructions doivent être évolutifs et flexibles pour pouvoir s'adapter aux mutations. Concrètement, la résilience s'illustre notamment par des îlots de fraîcheur pour modérer les effets des canicules, la restauration de zones perméables pour limiter les inondations, des lieux de rassemblements collectifs en cas d'accident, tout en ayant un accès continu à une formation.

Illustration

Trèbes : faire face aux inondations

La ville de Trèbes doit faire face depuis plusieurs années aux inondations. À la suite d'inondations meurtrières de 2018, la ville a lancé deux projets :

- la protection d'un quartier du nord, touché par les inondations ;
- dans le sud de la ville, les dégâts ont été beaucoup plus importants et des démolitions de maisons touchées sont prévues afin de donner un nouveau souffle à ce quartier.

INCLUSION

« Il faut changer notre imaginaire du pouvoir : l'État ne peut pas tout, tout seul. Nous n'avons pas le temps de faire semblant que le changement climatique n'existe pas : il faut donc partager un état de la situation et des modèles de développement. », Judith Ferrando Y Puig.

Judith Ferrando Y Puig travaille depuis 20 ans au sein du cabinet Missions publiques, cabinet spécialisé dans la fabrique participative des politiques publiques. Elle préside l'institut de la concertation et travaille avec les décideurs publics sur des démarches de débat et d'échanges visant à construire une vision collective d'un projet de société sur les thématiques de la transition écologique.

L'inclusion vise à lutter contre toute ségrégation sociale ou fonctionnelle, en recréant des quartiers, des lieux ou des occasions, sources de lien social, et en aidant les plus fragiles.

Une ville inclusive garantit l'accès à un logement et aux services publics essentiels, quel que soit son niveau de revenu. Ce sont des projets qui renforcent la mixité sociale et fonctionnelle en luttant contre les fractures et ségrégations sociales et territoriales par la création de logements sociaux, mais aussi d'aménités proches des logements (espaces de jeux, de loisirs, espaces commerciaux, culturels, ou partagés) en favorisant les rencontres entre les habitants et les usagers de la ville.

Les choix d'aménagement doivent garantir l'accès à l'espace public, quels que soient sa culture, son âge, son sexe, sa vulnérabilité ou son handicap. Cela implique d'améliorer l'accessibilité des communs, équipements et services publics, de promouvoir les projets intergénérationnels et utilisés par tous, notamment par les personnes vulnérables ou en situation de handicap, en permettant la représentation et l'expression dans la ville de toutes les cultures, notamment dans le patrimoine urbain et architectural.

Enfin, les modes de gouvernance inclusive doivent permettre à chaque citoyen d'agir dans des espaces d'expression de la démocratie locale, notamment par la culture, les loisirs et l'éducation populaire, comme les maisons de projets, les espaces culturels ou de quartier, les fabriques artistiques, les fablabs... C'est pouvoir construire les projets qui nous concernent avec une information de bonne qualité sur les enjeux, tout au long du projet.

Illustration

Villiers-le-Bel

La ville de Villiers-le-Bel s'est engagée dans une démarche d'expérimentation d'aménagements urbains par le genre, afin d'assurer et de conforter le « droit à la ville » pour tous et toutes. Cette approche de l'urbanisme par le genre témoigne de l'enjeu d'adapter la conception, le renouvellement et la gestion des espaces urbains à tous les publics, y compris minoritaires ou précaires. Elle répond aux mêmes problématiques que l'adaptation au vieillissement de la population, par exemple, qui nécessite de fournir des aménités urbaines qui répondent davantage aux besoins des seniors.

Villiers-le-Bel a été lauréate du dispositif ANRU+ qui vise à développer des innovations urbaines au sein des quartiers de renouvellement urbain. Le NPNRU, par la restructuration massive des quartiers qu'il accompagne, constitue dans certains territoires pilotes une opportunité d'expérimenter de manière opérationnelle l'approche égalitaire de l'urbanisme.

PRODUCTION

« Face à la catastrophe écologique qui menace, de nouveaux régimes de sobriété sont nécessaires. Mais, pour être désirables, ils doivent s'inscrire dans une réorientation des priorités productives, centrées sur la santé, l'éducation, l'alimentation, les loisirs, la sécurité, la mobilité. C'est dans cette économie humano-centrée que se trouvent les emplois permettant de sortir du monde thermo-fossile. », Pierre Veltz.

Pierre Veltz, Grand Prix de l'urbanisme 2017, est un ingénieur polytechnicien sociologue et économiste français, spécialiste de l'organisation des entreprises et des dynamiques territoriales.

La ville productive suppose une programmation urbaine équilibrée, entre activités économiques, culturelles, sociales et éducatives, et entre fonctions résidentielles, récréatives, productives et créatrices.

Il est en effet essentiel de maintenir en ville, ou aux abords des villes, des activités productives dans le secteur tertiaire, de l'artisanat, mais aussi de la logistique et de l'industrie, créateurs de valeurs et d'emplois. Il s'agit également de revitaliser les centralités et les échanges réciproques entre territoires, dans un maillage territorial multipolaire.

En réponse aux transitions écologiques et sociétales, la ville productive investit de nouveaux modèles économiques, créateurs d'emplois et de nouvelles compétences, basés sur la fonctionnalité, le solidaire, le « care » et le social, dans une conception localement plus intégrée des projets, avec le développement de circuits courts, en développant un tissu économique local et résidentiel (services à la personne, santé, bien-être, commerce de proximité, artisanat) pour améliorer la qualité de vie des habitants et la résilience urbaine.

Les choix d'aménagement durable généralisent enfin l'économie circulaire qui intensifie les usages de la ville, transforme l'existant et développe l'économie sociale et solidaire, avec la création de lieux basés sur la location, le partage, la réparation, la récupération et le recyclage, en tenant compte des besoins des habitants, notamment des plus précaires.

Illustration

Euralens : rénovation énergétique des cités minières

Euralens et le territoire de l'Artois sont à l'avant-garde de ces changements de modèles et portent des projets ambitieux pour transformer « l'archipel noir » des anciennes cités minières en « archipel vert ». L'Engagement pour le renouveau du bassin minier, signé en 2017, soutient notamment un vaste programme de rénovation énergétique de cités minières, qui, au travers de cette stratégie de transition écologique, permet à la fois la montée en compétence de tout le réseau de PME, la création d'emplois et le développement de nouvelles filières avec par exemple l'utilisation d'éco-matériaux.

28 nouveaux ÉcoQuartiers labellisés

La 8^e campagne de labellisation a été un succès, avec 49 candidatures, dont 14 en étape 1 (en projet), 29 en étape 2 (en chantier) et 6 en étape 3 (quartiers livrés). Au terme des expertises, des délibérations des commissions régionales et de la commission nationale, outre les 14 labels en étape 1, la ministre attribuera le label à 28 lauréats (22 en étape 2 et 5 en étape 3), dont deux tiers en renouvellement urbain et deux tiers également en ville moyenne ou rurale.

Les trophées ont été conçus dans le cadre d'un partenariat avec l'école Boule. Les élèves lauréats sont Laura Mazas et Lise Bellon, dont l'œuvre a été réalisée par la céramiste Ornelle Vey.

Enfin, Florian Bercault, maire de Laval, est nommé par la ministre président de la Commission nationale Écoquartier. Il succède à Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg. La ville de Laval est lauréate cette année, le quartier Ferrié étant labellisé en étape 2. Ancien site militaire, Ferrié participe au renouveau urbain de Laval. Il contribue à développer l'ouest de la ville, au cœur d'un grand quartier riche de sa mixité : logements, commerces, bureaux, équipements publics et espaces naturels.



**UNE NOUVELLE ÉTAPE
POUR ACCÉLÉRER
LA TRANSITION**



Pour aller plus loin et plus vite, le Gouvernement souhaite valoriser de nouvelles formes urbaines désirables, respectueuses de l'environnement et favorables au vivre-ensemble, en tenant compte des spécificités locales et du « déjà-là ». Les 4 défis de sobriété, de résilience, d'inclusion et de production doivent se conjuguer, se décliner et trouver une traduction concrète à toutes les étapes (conception, fabrique, gestion de la ville), à toutes les échelles (du logement au grand territoire) et dans tous les territoires.

Pour amplifier et accélérer les transitions et l'innovation, de nouveaux dispositifs d'accompagnement sont mis à la disposition des porteurs de projets.

Un vade-mecum de la transition pour démultiplier les démonstrateurs de la ville durable

Pour accompagner les territoires, l'État réalise un **vade-mecum de la transition**, une boîte à outils mobilisables à toutes les échelles, du logement au grand territoire, et à toutes les étapes du projet, depuis la planification jusqu'à la gestion des espaces urbains. Le ministère de la Transition écologique a déjà déployé, sur tous les territoires, un panel d'outils et d'opérateurs qui œuvrent concrètement pour le changement.

Un réseau territorial apprenant

Un réseau territorial apprenant sera déployé en lien avec France ville durable, la FNCAUE et la FNAU, fédérant l'ensemble des réseaux et collectifs existants, institués comme non institués, pour identifier des pépites, révéler les pionniers, valoriser des démonstrateurs, créer des complémentarités, mutualiser les avancées, traquer les idées innovantes et accompagner les acteurs de tout territoire vers la transition écologique.

Un nouveau portail France ville durable

Pour capitaliser les démonstrateurs territoriaux, le portail de l'association France Ville Durable sera modernisé au premier semestre 2021. Ce portail constituera également un centre de ressources pour les acteurs locaux (supports de formations, supports de marché, veille technique et juridique, agenda des évènements, etc.).

Habiter autrement dans les petites villes de demain : un nouveau programme en faveur des petites villes de demain

Le 1^{er} octobre 2020, Jacqueline Gourault a annoncé le lancement du programme Petites Villes de demain, porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Ce programme est une véritable boîte à outils qui permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation

En février 2021, une consultation lancée pour deux mois auprès des communes en constitue la première étape et répond à un double objectif :

- identifier les besoins nécessitant un soutien public pour concevoir et déployer des projets d'habitat innovant, en particulier inclusif en cœur de ville ;
- identifier des initiatives et des conditions de réussite pour favoriser le partage d'expérience et d'initiatives entre petites villes de demain. Un groupe de compagnonnage entre élus intéressés et mobilisés autour des enjeux de l'habitat et de la transition démographique sera mis en place dans le cadre du club Petites Villes de demain, en s'appuyant sur des territoires pionniers en la matière.

Une stratégie d'accélération en faveur des villes et bâtiment durables dans le cadre du PIA4

Le 8 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 20 Md€ sur cinq ans, avec notamment une stratégie d'accélération Solutions pour la ville durable et le bâtiment innovant.

En s'inscrivant dans l'une des grandes priorités du Gouvernement, soutenue notamment dans le cadre de France Relance, la stratégie d'accélération Solutions pour la ville durable et le bâtiment innovant poursuit l'objectif de développer des solutions innovantes pour relever le défi de la sobriété, de la résilience, de l'inclusion et de la productivité des villes. La stratégie d'accélération disposera d'une enveloppe de plusieurs centaines de millions d'euros dont une part significative sera issue du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4). Cette stratégie se concrétisera par la mise en œuvre de diverses actions favorisant l'émergence de modèles de villes durables à la française tout en accompagnant la structuration de l'écosystème chargé de les concevoir et de les construire.

Parmi les outils d'intervention qui seront mobilisés pour la stratégie, un vaste programme Démonstrateurs territoriaux de la ville durable, opéré par la Banque des territoires, va être lancé en 2021. D'ici le début du mois de mars 2021, une première phase d'identification des projets les plus prometteurs sera mise en place. Quel que soit leur niveau de maturité, les projets identifiés devront permettre d'expérimenter et de préparer la transformation d'îlots et de quartiers au moyen de combinaisons d'innovations de tous types, technologiques, sociales, organisationnelles.

Dans le cadre de cette procédure, le Gouvernement proposera un accompagnement adapté aux besoins des porteurs afin de permettre la maturation des projets, y compris en mobilisant les outils juridiques de l'innovation urbaine. Cette démarche sur-mesure, en phase avec les réalités du terrain, vise à faire émerger les démonstrateurs les plus représentatifs la diversité des territoires (petites villes, villes moyennes, métropoles, territoires urbains et ruraux, métropole et outre-mer, quartiers prioritaires de la politique de la ville...) et reposant sur des consortiums territoriaux d'acteurs publics et privés (collectivités, chercheurs, académiques, entreprises, collectifs citoyens). La sélection se fera au fil de l'eau, les lauréats pouvant être retenus dès le mois de juin prochain dans le cadre d'une première vague.



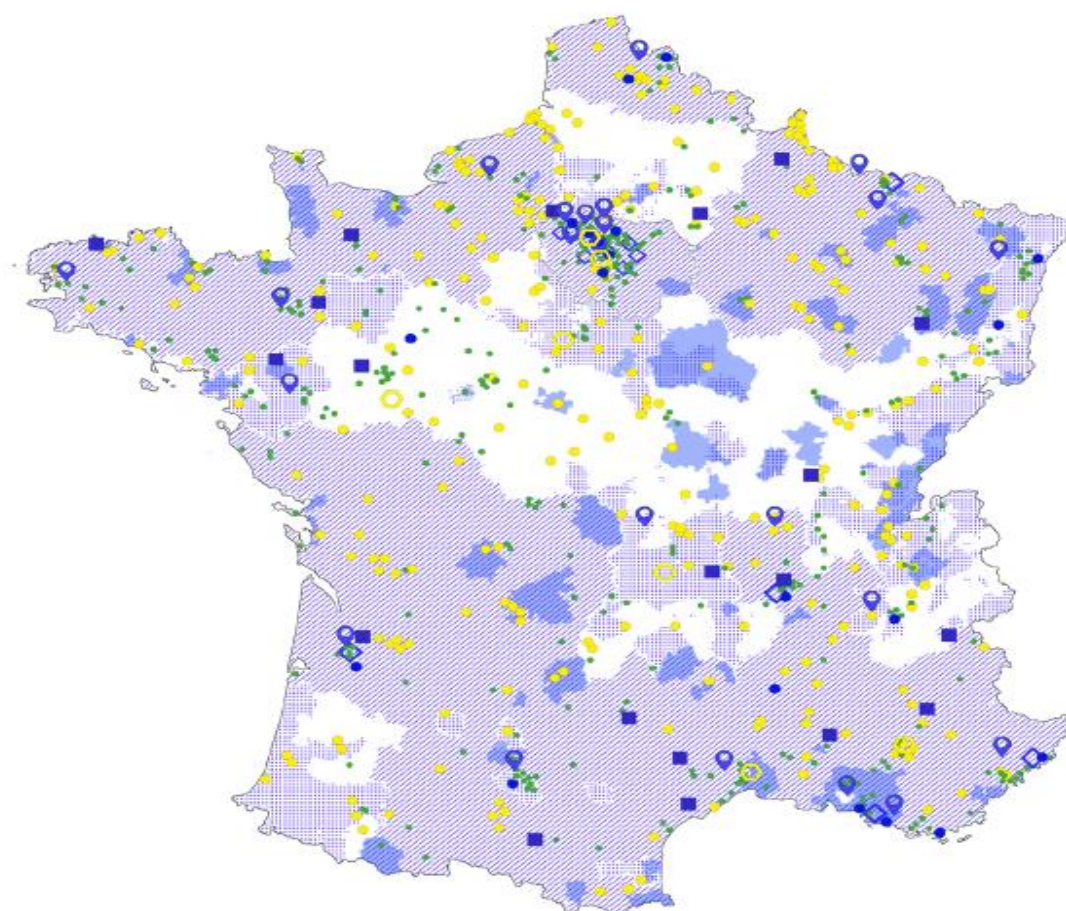
ANNEXE 1

Les lauréats ÉcoQuartiers 2020

- Les Villeneuves 1er ÉcoQuartier populaire, Grenoble. Etape 2.
- ÉcoQuartier des Orfèvres, Trévoux. Etape 2.
- La Grande Plaine quartier nature de Champratel, Clermont-Ferrand. Etape 2.
- Etoile Annemasse-Genève. Annemasse. Etape 2.
- EcoQuartier Caserne de la Lorette, Saint-Malo. Etape 2.
- ZAC Champ Prieur, Semoy. Etape 2.
- Quartier Durable, Cheillé. Etape 2.
- ZAC-THUROT - Tranche 1, Haguenau. Etape 3.
- Daval/Saulcy, Cornimont. Etape 3.
- Palika, Cayenne. Etape 2.
- Beauvais-Vallée du Thérain, Beauvais. Etape 2.
- Ecoquartier de l'Île de la Marne, Noisy-le-Grand. Etape 2.
- Agrocité GAGARINE Truillot, Ivry-sur-Seine. Etape 2.
- Quartier SULLY, Le Mesnil-Saint-Dens. Etape 2.
- Écoquartier des Hauts prés, Douvres-la-Délivrande. Etape 2.
- Le Grand Hameau, Le Havre. Etape 3.
- EcoQuartier du Chancelier, Saint-Fiel. Etape 2.
- Ecobourg de Lizières - Ecoquartier du Château, Lizières. Etape 2.
- Guillaumet, Toulouse. Etape 2.
- Ferrié, Laval. Etape 2.
- Ecoquartier Monplaisir , Villefranche-sur-Saône Etape 2
- Quartier Saint Exupéry - Les Oléanes, La Favre-les-Oliviers. Etape 2.
- Maille II, Miramas. Etape 3.
- Ecoquartier de la Crestade Demi-Lune, Hyères. Etape 2.
- Ecoquartier des Laugiers sud, Solliès-Pont. Etape 2.
- Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet, Toulon. Etape 3.
- NPNRU SAINT ANDRE, Saint-André. Etape 2.

ANNEXE 2

Cartographie des outils et opérateurs engagés pour habiter la France de demain



LEGENDE

- EPF
- EPFL
- POPSU
- Atelier des territoires
- EPA
- PPA
- Ecoquartier
- Ecocité
- ORT
- La preuve par 7

